



Troisième Printemps des cimetières Dimanche 13 mai 2018

Dossier d'inscription




Rendez-vous au cœur des jardins de pierre...

En partenariat avec :

Le Printemps des cimetières

Rendez-vous au cœur des jardins de pierre...

Le *Printemps des cimetières* est né de la volonté de mettre en valeur le patrimoine funéraire et ses différents aspects. Pour susciter l'intérêt du grand public vis-à-vis de ces espaces publics, nous souhaitons proposer une découverte de ces lieux en organisant des visites guidées et différentes animations sur l'ensemble de la région.



Ouvrir son cimetière aux visiteurs est l'occasion de raconter l'histoire locale, de découvrir l'évolution sociale ou encore de mettre en avant des savoir-faire. Les cimetières, en tant que parcs publics funéraires, présentent également un intérêt paysager et sont souvent des réserves de biodiversité où dialoguent la pierre, le métal et les végétaux. Le cimetière est un lieu unique dont la découverte peut se faire par de multiples approches.

Pour donner une dimension régionale à cet événement, nous invitons tous les acteurs du patrimoine funéraire en Auvergne-Rhône-Alpes et au-delà, à proposer des visites et des animations à destination d'un public de passionnés ou de néophytes curieux.

La troisième édition du *Printemps des cimetières* se déroulera le **dimanche 13 mai 2018**. Afin de rassembler le plus grand nombre, cet événement est entièrement **gratuit** pour les participants comme pour les organisateurs.

Le Printemps des cimetières en chiffres :

2016

1^{ère} édition

48 organisateurs

55 sites ouverts sur **51** communes

100 articles parus dans la presse

1 500 visiteurs sur la journée

2017

2^{ème} édition

67 organisateurs

74 sites ouverts sur **62** communes

120 articles dans la presse

Plus de **2 000** visiteurs sur la journée

Quel est l'objectif du *Printemps des cimetières* ?

Fédérer les acteurs du patrimoine funéraire de la région autour d'une journée d'actions communes pour faire découvrir ce patrimoine méconnu au grand public. Afin de faire adhérer un maximum de structure, la participation au *Printemps des cimetières* est entièrement gratuite.

Qui peut participer ?

Le *Printemps des cimetières* est ouvert à tous. Que vous soyez une association, une collectivité territoriale, adhérent ou non à Patrimoine Aurhalpin, si vous souhaitez faire découvrir votre cimetière, vous avez votre place dans cet événement.

Comment valoriser mon cimetière ?

L'organisation de visites guidées constitue généralement la principale animation, mais vous pouvez également proposer des conférences, des démonstrations de savoir-faire, des représentations théâtrales et de nombreuses autres activités.

Sensibiliser les visiteurs à l'histoire des sépultures et de la commune :

Certaines sépultures racontent une histoire particulière, que ce soit celle d'une personne illustre ou inconnue, une histoire personnelle qui est souvent étroitement mêlée à l'histoire de la commune, notamment pour certaine famille vivant sur place depuis plusieurs générations.

Valoriser l'art funéraire et les savoir-faire :

Derrière chaque sépulture, il y a le travail d'un artisan, un savoir-faire particulier. Mettre en valeur les sépultures remarquables permet d'établir un lien avec une riche tradition funéraire. N'hésitez pas à convier des marbriers, ferronniers, céramistes, graveurs, sculpteurs, etc., et ainsi réaliser des ateliers de démonstration ou des ateliers d'initiations.

Le cimetière, un véritable jardin :

Comme tout jardin, le cimetière présente une dimension végétale importante, avec une biodiversité variée. Souvent « îlots de verdure » au cœur des agglomérations, le cimetière joue parfois le rôle de réserve écologique pour de nombreuses espèces animales, et notamment pour ce qui concerne l'avifaune.

Découvrir l'évolution et les différentes approches de la société face à la mort :

Chaque confession religieuse a une approche différentes de la mort et des rites funéraires qui lui sont propres. La visite d'un cimetière confessionnel permet de faire découvrir un rite funéraire spécifique aux visiteurs. Le cimetière est également un témoin de l'évolution sociale du rapport à la mort.

Dossier d'inscription

Le dossier d'inscription est à retourner complété et signé avant le **vendredi 02 mars 2018**.

Organisateur

Structure :

Nom de la structure :

Responsable :

Prénom : Nom :

Fonction :

Adresse postale :

Code postal : Commune :

Personne référente :

Prénom : Nom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Adresse postale :

Code postal : Commune :

Charte du participant

Chaque organisateur du *Printemps des cimetières* s'engage à :

- Assurer la gratuité de la totalité des animations organisées dans le cadre de cet événement ;
- Être en possession d'un contrat de responsabilité civile en cours de validité ;
- Avoir obtenu une autorisation écrite de la part de la commune gestionnaire du cimetière concerné, dans le cas où l'organisateur n'est pas identique au gestionnaire.
- Assurer la promotion du Printemps des cimetières en amont de l'événement ;
- Utiliser les éléments de communication fournis par Patrimoine Aurhalpin, et respecter la charte graphique de l'événement ;
- Relayer la communication de l'événement via son site internet et les réseaux sociaux ;
- Mobiliser les forces vives des structures organisatrices, et être présent en nombre suffisant le jour de l'événement pour assurer les visites et gérer les flux de visiteurs ;
- Respecter la dimension «privée» des cimetières, et à veiller à la bonne cohabitation entre les familles venues se recueillir et les visiteurs ;
- Se référer au règlement intérieur du cimetière (comportement décent, tenue correcte, etc.).

Patrimoine Aurhalpin s'engage à :

- Fournir à chaque organisateur un lot de **flyers et d'affiches (format A3) génériques** de l'événement. Fournis en format papier, imprimé par Patrimoine Aurhalpin ;
- Créer une **carte numérique interactive** présentant la totalité des sites et des animations ouverts au public ;
- Fournir un **kit de communication numérique** téléchargeable depuis le site de Patrimoine Aurhalpin (logo du Printemps des cimetières, logo de Patrimoine Aurhalpin, logos des partenaires, une bannière générique, visuel pour facebook...);
- Communiquer le plus largement possible sur l'événement global et sur l'ensemble des sites participants auprès des médias ;

En aucun cas Patrimoine Aurhalpin ne pourra être tenu pour responsable en cas de vol ou de dégradation matériel sur les lieux de visite ou en cas de dommage corporel ou matériel survenant lors de l'événement.

J'ai pris acte de la charte du Printemps des cimetières et je m'engage à la respecter.

Le __ / __ / ____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Informations destinées au public

Animation(s) :

Type(s) d'animation(s) proposée(s) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Lieu(x) de(s) animation(s) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Adresse exacte du lieu de rendez-vous :

.....
.....

Code postal : Commune :

Heure(s) de rendez-vous :

.....
.....

Contact :

Nom du contact ou de l'organisateur :

Numéro de téléphone de contact :

Courriel de contact :

Site internet de l'organisateur :

Nb : Si votre programmation n'est pas encore terminée, vous aurez l'occasion de le mettre à jour via un formulaire en ligne, ou en nous contactant directement par téléphone ou par courriel, jusqu'au 27 avril 2018.

Liste des pièces à joindre au dossier d'inscription

Pièces obligatoires à nous faire parvenir en format papier ou numérique :

- Les 5 pages du dossier d'inscription
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile de l'organisateur
- Lettre d'autorisation de la commune gestionnaire du cimetière concerné
(si la commune propriétaire et aussi l'organisateur, le dossier d'inscription fait acte d'autorisation)

Éléments obligatoires à fournir en format numérique uniquement :

- Logo de la structure organisatrice, ainsi que ceux de vos partenaires pour l'organisation de l'événement, à fournir en format jpeg. Attention à la bonne qualité des images (300 dpi conseillé).
- Photographies du cimetière ou d'éléments remarquables présents dans ce dernier.
(nb : si un nom est clairement visible sur une sépulture présente sur la photographie, il est important de s'assurer que la famille donne son accord à l'utilisation de cette image.)

Signature

Le dossier d'inscription est à retourner complété et signé avant le **vendredi 02 mars 2018**.

Je soussigné(e),, participe au Printemps des cimetières, certifie avoir pris connaissance de la Charte du participant et je m'engage à respecter ses fondamentaux et à tout mettre en œuvre pour assurer le bon déroulement du Printemps des cimetières.

Le __ / __ / ____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Nos coordonnées :



Patrimoine Aurhalpin
Fort de Vaise
27 boulevard Saint-Exupéry
69009 Lyon
04 72 41 94 47

contact@patrimoineaurhalpin.org - www.patrimoineaurhalpin.org

Association, fondation, entreprise, collectivité, établissement public, professionnel, passionné, ...
Adhérez à Patrimoine Aurhalpin pour soutenir nos actions :
Information, sensibilisation, valorisation, ... pour tous les patrimoines de la région ;
Intégrez le réseau Patrimoine Aurhalpin pour mettre en avant vos projets à l'échelle régionale.

Patrimoine Aurhalpin
Fort de Vaise - 27 Bd Antoine de Saint-Exupéry - 69009 Lyon - 04 72 41 94 47
contact@patrimoineaurhalpin.org - www.patrimoineaurhalpin.org

Adhérent :

Nouvelle adhésion

Renouvellement

Structure

Nom de la structure :

Type de structure :

Association/Fondation Entreprise Individuel Collectivité territoriale Etablissement public

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Site internet :

Responsable

Civilité : Madame Monsieur

Prénom : Nom :

Fonction :

Courriel :

Personne contact

Civilité : Madame Monsieur

Prénom : Nom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Informations publiques à mettre en ligne sur le site internet :

Nom de la structure :

Personne contact :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Courriel :

Site internet :

désire adhérer à Patrimoine Aurhalpin

et vous prie de trouver ci-joint sa cotisation annuelle (45 euros) par chèque à l'ordre de Patrimoine Aurhalpin.

et vous prie de lui adresser une facture pour paiement par mandat administratif.

Je désire un reçu : oui non

Date :/...../.....

Signature :

AIN
ALLIER
ARDÈCHE
CANTAL
DRÔME
ISÈRE
LOIRE
HAUTE-LOIRE
PUY-DE-DÔME
RHÔNE
MÉTROPOLE DE LYON
SAVOIE
HAUTE-SAVOIE